

CONVENTION D'HONORAIRES DE Me GLORIA AMORUSO

Avocat au Barreau de Bruxelles
1040 Bruxelles – Bd Louis Schmidt 103/5
Tel : 02/762.70.69 Fax : 02/762.48.96
TVA 0681 643 051

TARIFICATION 2022

I. FRAIS :

Les frais spécifiques : frais de mise au rôle, frais d'huissier, frais d'expert... seront pris en charge par le client.

Les frais administratifs généraux seront calculés comme suit :

Ouverture du dossier :	50,00 €
Frais de correspondance et de pièces dactylographiées par page :	8,00 €
Envoi recommandé (sans accusé de réception) :	au prix de la Poste
Envoi recommandé avec accusé de réception :	au prix de la Poste
Photocopies et numérisation de documents :	0,15 €
Envoi et réception d'une télécopie :	1,00 €
Frais de déplacement dans Bruxelles (hors honoraires couvrant le temps de déplacement et parking au prix réel)	par km 0,30 €
Frais de déplacement hors Bruxelles (hors honoraires couvrant le temps de déplacement et parking au prix réel)	par km 0,50 €
Forfait de téléphone (appel entrant et sortant) :	50,00 €

II. HONORAIRES :

1) Taux horaire :

Les honoraires sont fixés sur une base horaire HTVA. Ils varient entre 80 € et 120 € en fonction de la situation financière du client, de la nature de l'affaire, de sa complexité et de son urgence.

Ces honoraires comprennent notamment : étude du dossier, citation, requête, conclusions, plaidoiries, recherches, entretiens clients, entretiens téléphoniques, etc...

Ils s'ajoutent aux frais mentionnés ci-dessus.

2) Forfait

Concernant les devoirs couvrant le dépôt d'une requête en règlement collectif de dettes, un forfait de 600 € HTVA est sollicité, outre un forfait de 50 € couvrant le premier entretien.

Les prestations reprises dans ce forfait sont :

- Rédaction de la requête en règlement collectif de dettes ;
- Constitution du dossier de pièces ;
- Photocopies ;
- Communication téléphonique et écrite avec le client ;
- Dépôt de la requête au greffe ;
- Réponse aux éventuels compléments d'information sollicités par le Tribunal.

En fonction de la nature du dossier et de sa complexité, il peut également être envisagé de proposer un forfait dans d'autres matières.

3) Prélèvement des honoraires sur le compte tiers

Le client accepte que l'avocat prélève sur toutes sommes transitant sur son compte tiers, tout montant qui lui serait dû à titre de frais et honoraires.

4) Indexation

Toutes ces sommes sont indexables de plein droit au 1^{er} janvier de chaque année civile (base 12/2004).

5) TVA

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les honoraires d'avocat sont soumis à la TVA à concurrence de 21%. Les états d'honoraire reprendront distinctement les honoraires dus sans la TVA et les honoraires majorés de la TVA.

6) Provisions et état de frais et honoraires intermédiaires

Les frais spécifiques devront être payés immédiatement par le client, dès que la demande lui en est formulée, les frais administratifs et les honoraires seront couverts par des provisions régulières.

Une première provision est réclamée au moment de l'ouverture du dossier.

À intervalles réguliers, un état de frais et d'honoraires intermédiaire vous sera adressé.

Le montant des honoraires ne sera pas inférieur en tout état de cause au montant réclamé pour la première provision.

En outre, les provisions payées seront déduites de l'état de frais et honoraires final.

7) Délais et modalités de paiement

Le client s'engage à honorer l'état de frais et honoraires ou la provision qui lui est adressée au

grand comptant.

En tout état de cause, aucune prestation ne sera remplie avant réception du montant de la provision ou du montant de l'état de frais et honoraires intermédiaire.

En cas de non-paiement à l'échéance, un intérêt de retard pourra être porté en compte à hauteur de l'intérêt légal.

III. Cas particulier de l'intervention d'un tiers payant :

Le client communiquera à son avocat les coordonnées du tiers payant, par exemple une assurance de défense en justice.

Le client devra couvrir les premières interventions de son avocat, avant la notification par le tiers payant de la saisine de l'avocat.

En cas de refus d'intervention du tiers-payant, les frais et honoraires de l'avocat seront pris en charge par le client.

IV. Accès à l'aide juridique

Conformément aux règles de déontologie, l'avocat informe le client de l'existence de l'aide juridique et vérifie si ce dernier entre dans les conditions afin d'y bénéficier.

Dans l'hypothèse où le client peut bénéficier de l'aide juridique, ce dernier peut choisir de ne pas y recourir et choisir en parfaite connaissance de cause de recourir à un avocat moyennant le paiement de ses honoraires.

V. Difficultés d'exécution et litiges éventuels

Toutes difficultés ou litiges relatifs à l'exécution des présentes modalités d'intervention financières seront, par priorité, soumis à la juridiction du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Bruxelles qui tentera de concilier les parties.

Dans l'hypothèse où toute tentative d'arrangement serait demeurée vaine, le litige sera porté devant les Tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

VI. Acceptation de la convention d'honoraires

À défaut de réaction endéans les quinze jours de la réception de la convention d'honoraire, le client est réputé marquer accord sur celles-ci.

Dans tous les cas, le paiement de la provision demandée vaut acceptation de la présente convention d'honoraire.

Fiche d'informations légales

En exécution de l'article 18 de la loi du 26 mars 2010 sur les services [après l'entrée en vigueur du livre III du CDE, l'avocat se référera à l'article III-74 du Code de droit économique], les informations légales suivantes sont communiquées aux clients :

1. Nom : Gloria AMORUSO
2. Adresse du cabinet d'avocat : Bd Louis Schmidt 103/5 à 1040 Bruxelles
3. Adresse électronique : gloria.amoruso@avocat.be
4. Numéro d'entreprise : BCE 0681 643 051
5. Organisation professionnelle : Barreau de Bruxelles
6. Titre professionnel : Avocat
7. Pays ayant octroyé ce titre professionnel : Belgique
8. Conditions générales applicables : *voir document ci-avant*
9. Prix du service déterminé au préalable : *voir document ci-avant*
10. Caractéristique de la prestation de service :

- soit : *défense en justice dans le cadre du litige*
- soit : *consultation en matière civile.*

11. Assurances : RC professionnelle : *compagnie d'assurance Ethias, rue des Croisiers 24 à 4000 Liège (tél : 04/220.31.11). Couverture géographique de l'assurance : le monde entier à l'exception des Etats-Unis d'Amérique et du Canada.*

**FORMULAIRE DE CONSENTEMENT DU CLIENT POUR LE TRAITEMENT ET L'ECHANGE DE SES
DONNEES PERSONNELLES
DANS
LE CADRE DU TRAITEMENT DE SON DOSSIER**



**POURQUOI COLLECTE-T-ON VOS DONNÉES ?
QUELLES DONNÉES ? QUI EN EST LE RESPONSABLE ?**

- Dans le cadre de la mission que vous souhaitez confier à votre avocat, celui-ci doit recueillir un certain nombre d'information vous concernant, afin de réaliser les tâches liées à cette mission, qui sont listées précisément en page 2 de ce document.
- Vos données collectées pourraient être utilisées pour une autre mission qui sera nécessairement étroitement liée à celles énumérées en page 2 de ce document.
- Les données collectées sont vos données d'identité, votre adresse de correspondance et de facturation, ainsi que toutes les données strictement nécessaires à accomplir les tâches listées en page 2. Ces données peuvent, si cela est nécessaire au traitement de votre dossier, être des données sensibles, telles que des images médicales, des rapports de laboratoire, des données d'échantillons biologiques, des lettres et des rapports rédigés des médecins qui vous ont traité ou encore des données ayant trait à votre race, votre orientation sexuelle, votre appartenance syndicale ou à vos croyances religieuses ou philosophiques ou autres.
- Ces données sont collectées et sont utilisées avec votre accord et conformément aux lois européennes et nationales sur la protection des données. Même si vous décidez de ne pas donner votre accord, votre avocat s'occupera de votre dossier, le mieux possible.
- Votre avocat est responsable de vos données. Vous pouvez le contacter pour poser toutes les questions que vous jugez utiles

COMMENT VOS DONNÉES SONT-ELLES STOCKÉES ?

- Vos données sont stockées sous la forme de dossier papier et/ou de dossier électronique, sous la responsabilité de votre avocat qui prend toutes les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité.
- Si vos données doivent être partagées pour le traitement de votre dossier, elles le seront grâce à un système électronique d'échange d'informations sécurisé et/ou dans le cadre d'une procédure en justice, par le biais du système électronique edeposit/DPA ou toute autre appellation.
- Vos données sont stockées pour la durée du traitement de votre dossier. Une fois votre dossier clôturé, vos données sont stockées pour une durée de 10 ans maximum, à compter de la fin des prestations de votre avocat, afin de lui permettre notamment de respecter ses obligations en matière de responsabilité.

QUI AURA ACCÈS À VOS DONNÉES ?

- Les membres du cabinet de votre avocat auront accès à votre dossier, afin de pouvoir le traiter.
- Si le traitement de votre dossier le requiert, ce formulaire de consentement autorisera aussi votre avocat à partager toutes les données de votre dossier avec d'autres avocats et acteurs du monde judiciaire.
- Si le traitement de votre dossier doit se faire ailleurs qu'en Belgique, dans l'Union européenne (UE), et si vous et votre avocat êtes d'accord, les données qui vous concernent et qui ont été collectées par votre avocat peuvent être partagées avec des professionnels du droit d'autres pays de l'UE. Votre avocat peut vous en dire davantage sur le ou les professionnel(s) qui s'occuperont de votre dossier dans ce(s) pays de l'UE.

QUID D'UNE BASE DE DONNÉES CLIENTS ?

- Vous pouvez aussi nous dire si vous souhaitez être contacté dans le cadre des activités d'information organisées par votre avocat ou afin de recevoir la lettre d'information de son cabinet.



QUEL SONT VOS DROITS ?

- Vous avez le droit de donner ou de retirer votre accord pour le traitement et l'échange de vos données.
- Si vous acceptez aujourd'hui de donner vos données et qu'elles soient traitées dans le cadre de votre dossier, vous pourrez toujours retirer votre accord plus tard. Dans ce cas, votre avocat vous expliquera comment vos données seront supprimées de votre dossier. Il est possible cependant que l'on ne puisse pas retirer toutes les informations, notamment celles qui ont été utilisées pour introduire une action en justice ou pour défendre vos droits en justice.
- Vous avez le droit d'être informé sur les fins auxquelles vos données seront traitées et sur les personnes qui auront accès à vos données. Votre avocat vous indiquera quelles personnes seront associées au traitement de votre dossier et quelles personnes auront accès à votre dossier.
- Vous avez le droit de demander quelles informations vous concernant sont enregistrées et de demander des corrections, si certaines informations ne sont pas correctes.
- Vous avez le droit à recevoir toutes les informations vous concernant qui sont enregistrées sous un format portable et lisible.
- Votre avocat qui collecte directement vos données est responsable de ces données.
- Votre avocat a le devoir de s'assurer que vos données sont traitées en toute sécurité et de vous avertir si la sécurité de vos données n'est pas respectée.
- Si vous vous inquiétez quant à la manière dont vos données sont traitées, vous pouvez contacter votre avocat ou la Commission de la protection de la vie privée : Rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles, Tél. : 02/274 48 00 ou commission@privacycommission.be

Page 1 de 2

CE FORMULAIRE DE CONSENTEMENT PEUT ÊTRE UTILISÉ POUR TRAITER ET ECHANGER DES DONNEES DANS LE CADRE DU TRAITEMENT DU DOSSIER ET POUR LES FINALITES SUIVANTES (listez la ou les finalité(s) de manière précise) :

- ✓ Correspondance avec vous concernant le dossier ;
- ✓ Facturation ;
- ✓ Permettre à l'avocat de remplir ses propres obligations ;
- ✓
- ✓
- ✓

RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

Prénom(s) :

Nom de famille :

Date de naissance : □ □ □ □ □ □ □ □

Veuillez cocher la case adéquate :

☐

Je suis le client

☐

Je suis le parent/tuteur du client

☐

J'ai une procuration



Je déclare avoir lu ce document et que son contenu m'a été expliqué.

J'ai disposé de suffisamment de temps pour prendre en considération le fait de confier mes données personnelles à mon avocat, pour le traitement de mon dossier.

J'ai pu poser toutes les questions que je souhaitais.

Je sais que mes données personnelles seront traitées pour les finalités listées ci-dessus, qui m'ont été expliquées par mon avocat, que les membres de son cabinet pourront y accéder lorsque cela sera nécessaire pour traiter mon dossier, et que mes données pourront être échangées avec d'autres avocats et acteurs du monde judiciaire en Belgique et dans l'UE, pour le traitement de mon dossier et j'y consens.

Le présent consentement est valide tant et aussi longtemps que j'aurai recours aux services de mon avocat. Je comprends également que je ne suis pas obligé(e) de donner ce consentement et que je peux le retirer par écrit en tout ou en partie, et ce, en tout temps.

Signature

Date

.....

.....



Je souhaite que mes données de correspondance (nom, prénom(s), adresse et adresse électronique), soient incluses dans un fichier et je consens à recevoir des informations sur les activités/publications de mon avocat.

Signature

Date

.....

.....



Je refuse que mes données de correspondance (nom, prénom(s), adresse et adresse électronique), soient incluses dans un fichier et je ne souhaite pas recevoir des informations sur les activités/publications de mon avocat.

Signature

Date

.....

.....

AVOCAT ou PERSONNE AUTORISÉE À CONSTATER LE CONSENTEMENT

Nom :

Fonction :

Date :